

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 MARS 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE QUATORZE MARS, A QUINZE HEURES TRENTE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 8 mars 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Jean-Luc COUELLAN, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Nathalie TRAVERT-LE ROUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Nicole POULAIN

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Josianne JEGU

Délibération n°2023-020

Membres en exercice : 19

Présents : 18

Absents : 1

Pouvoirs : 0

**ECONOMIE INNOVATION RECHERCHE
PARC D'ACTIVITES DE LANJOUAN 2 – LAMBALLE-ARMOR
CESSION DE PARCELLES – LE MANACH**

Monsieur Yann LE MANACH, dirigeant des sociétés ALANCIA (agence de communication digitale à Yffiniac) et WRC AGENCY (régie publicitaire à Saint-Germain-en-Laye). Ces entreprises sont actuellement locataires de leurs locaux d'activités.

A ce titre, M. LE MANACH recherche un terrain dans le but de créer un pôle NTIC au travers d'un immeuble de bureaux de 500 m², permettant d'y installer ses deux sociétés et louer les autres bureaux à des entreprises de la même branche d'activité.

M. LE MANACH sollicite Lamballe Terre & Mer pour l'acquisition du lot 11a (parcelle 270 ZN 99 d'une surface de 1 736 m²).

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis des domaines du 28 décembre 2022 estimant la valeur vénale du bien à 52 080 € HT, assortie d'une marge d'appréciation de 10%,
- L'avis favorable de la Commission Economie Innovation Recherche du 1^{er} juin 2022 sur cette cession et les modalités qui s'y attachent,

Après en avoir délibéré :

Le Bureau communautaire :

- APPROUVE la cession de la parcelle 270 ZN 99 pour un total de 1 736 m² située sur le Parc d'Activités de Lanjouan 2 à Lamballe-Armor au bénéfice de M. Yann LE MANACH ou toute autre société désignée par ce dernier au prix de 30 € HT/m², soit 52 080 € HT,
- PRECISE que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de l'acquéreur,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

21 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

24 MAR. 2023

24 MAR. 2023

Pour le Président,
Par délégation,
Directrice Générale Adjointe des Services,
Anne-Claire GUILLET